Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	HDF 04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-HADE ~
Bénéficiaire (nom + téléphone)	ONF ENTRAIGUES

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
11 OCT	PERIER	CBE DE LA SELLE		3		transport de matériel
.....	PERIER	COL DU PALETAS		3		
	PERIER	LE PALETAS		3		
15 OCT	LA SELLE / PALETAS	LE PERIER		6		REPLIE DE CHANTIER

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE AU SECTEUR DU VALBONNAIS

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 618 / 2021

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 8/10 / 2021

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE
Directeur du Parc national des Ecrins